

CONFINEMENT ET ÉCOLES : RENTRÉE À 8H30, ATTESTATION SCOLAIRE ET PROTOCOLE RENFORCÉ

Pendant le confinement, les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts. Afin que tous les écoliers, fassent leur rentrée dans de bonnes conditions, la Ville prend des mesures garantissant la sécurité de tous.

LA RENTRÉE DU LUNDI 2 NOVEMBRE À 8H30

Suite à une information tardive de l'Education Nationale, la rentrée du lundi 2 novembre s'effectuera finalement comme d'habitude à 8h30 pour l'ensemble des élèves. L'hommage républicain à Samuel Paty s'effectuera quant à lui à un moment choisi par les écoles dans le courant de la semaine.

Les enfants inscrits habituellement à l'accueil de loisirs de 7h à 8h30 seront accueillis par les animateurs de la ville dans les mêmes conditions ce lundi 2 novembre.

UN PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCÉ

Pour pouvoir accueillir les élèves dans les meilleures conditions, la Ville renforcera le protocole sanitaire au sein de tous ses établissements scolaires, en lien avec la communauté éducative.

• MASQUE OBLIGATOIRE DÈS 6 ANS :

Parmi les nouvelles mesures : le port du masque obligatoire dès 6 ans. Le Ministère précise dans son protocole sanitaire qu'il appartient aux parents de fournir ces masques à leurs enfants à partir du CP. Pour les enfants qui ne disposeront pas de masque à la rentrée, **la Ville leur fournira deux masques chirurgicaux (taille adulte) et une visière enfant à monter, afin que les parents puissent avoir le temps d'en acheter.**

En complément, les élèves se lavent les mains, à l'arrivée dans l'établissement, avant chaque repas, après être allé aux toilettes et avant de rentrer chez eux ou dès l'arrivée.

• LA LIMITATION DES DÉPLACEMENTS DES ÉLÈVES

Le brassage des élèves sera limité, à la fois dans la cour de récréation, à la cantine ou encore lors des déplacements dans les bâtiments. L'arrivée et le départ des élèves peuvent, en fonction des écoles, être étalés dans le temps. Les directeurs des écoles préciseront directement aux parents les modalités de leurs établissements.

• LA DÉSINFECTION DES LOCAUX

L'aération et la ventilation des classes sera également renforcée (toutes les 2 heures), tout comme le nettoyage des classes. Les surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et leurs professeurs seront nettoyées plusieurs fois par jour, et le nettoyage des sols et des tables sera réalisé une fois par jour.

• ACCUEILS DE LOISIRS, ÉTUDES ET CANTINE

Les accueils périscolaires, les études dirigées et la restauration scolaire sont également maintenus avec un protocole adapté.

Les inscriptions doivent continuer à être réalisées sur le portail famille de la ville, selon les modalités suivantes :

- Cantine : inscription ou annulation au moins 24h à l'avance ;
- Accueil de loisirs du mercredi : inscription ou annulation avant le dimanche minuit du mercredi concerné ;
- Accueil du matin et du soir : pas d'inscription nécessaire ;
- Etudes surveillées : inscription ou annulation au mois, un mois à l'avance.

UNE ATTESTATION SCOLAIRE OBLIGATOIRE

Afin que les parents ou responsables de l'enfant puissent accompagner leurs enfants, les directeurs des écoles maternelles et élémentaires de Bois d'Arcy leur remettront une attestation scolaire pour justifier leurs déplacements entre le domicile et l'établissement scolaire.

Les noms, prénoms, date de naissance et moyens de transport doivent être mentionnés sur le formulaire ainsi que l'adresse de l'établissement scolaire.

L'attestation est disponible en téléchargement sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager

LE SPORT À L'ÉCOLE

Les activités sportives dans le cadre scolaire, notamment lors des cours d'E.P.S., sont maintenues. Ainsi, les écoles maternelles et élémentaires poursuivront leurs cours au COSEC et au gymnase Perdreau, et le collège Mozart au gymnase Besson.